
TERRI AGNEW:

Nous allons commencer. Bonjour, bonsoir à tous. Bienvenue à la téléconférence mensuelle de LACRALO. Nous sommes le lundi 19 décembre. Il est 23h00 UTC.

Sur le canal espagnol, nous avons Adrien Carballo, Javier Chandía, León Sanchez, Carlos Raul Gutierrez, Johnny Laureano, Javier Pallero, Harold Arcos, Alyne Andrade, Vanda Scartezini, Humberto Carrasco, Alberto Soto, Wilmer Azurza et Olivier Crépin-Leblond sur le canal anglais.

Nous avons les excuses de Dev Anand Teelucksingh et de Delma Rodriguez.

Sur le canal français, nous avons Nikenley Severe et Javier Pallero nous rejoindra plus tard.

Au niveau du personnel, nous avons Silvia Vivanco, Jeff Reid, Mike Brennan, Terri Agnew.

Nos interprètes aujourd'hui sont Veronica et David sur le canal espagnol ; Betina et Esperanza sur le canal portugais ; et Betina et Claire, sur le canal français.

S'il vous plait, quand vous prenez la parole, donnez votre nom pour la transcription et pour les interprètes.

Je vais donner la parole maintenant à Humberto Carrasco. Humberto, vous avez la parole. Allez-y.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

HUMBERTO CARRASCO: Bonjour et merci beaucoup Terri. J'ai du bruit, des bruits de fond. Donc, je vais demander à tout le monde de mettre vos micros en muet.

Maritza, est-ce que vous pouvez, s'il vous plait, nous lire l'ordre du jour pour que nous puissions ensuite l'adopter ?

MARITZA AGUERO: Merci beaucoup, Humberto. Je vais commencer par lire l'ordre du jour d'aujourd'hui. Au premier point, ce sera León Felipe Sanchez qui va nous parler des consultations publiques de l'ALAC. Ensuite, nous aurons une présentation par Olivier Crépin-Leblond que nous remercions pour sa participation. Ensuite, il va nous parler du marché des nouveaux gTLD.

Ensuite, nous aurons une présentation par Maritza Aguero et ensuite, nous entendrons Javier Pallero qui va nous parler des dangers de concept indéfini pour les OTT. Ensuite, nous aurons une annonce par Humberto Carrasco concernant le budget et les finances et le sous-comité.

HUMBERTO CARRASCO: Merci beaucoup, Maritza, d'avoir présenté notre ordre du jour. Je vais maintenant donner la parole à notre cher membre de l'ALAC, León Felipe Sanchez, qui va faire une révision des consultations publiques. Bien. Allez-y, León. Vous avez la parole.

LEÓN SANCHEZ: Merci beaucoup, Humberto. Nous avons quelques points qui sont ouverts pour des commentaires publics et qui sont très importants pour

l'ALAC. Par exemple, nous avons des thèmes tels que les propositions de l'ICANN contre le harcèlement présentées par la communauté. C'est une politique contre le harcèlement.

Comme vous le savez, l'ALAC est en train de ratifier cette déclaration qui a été écrite par Olivier et Sébastien Bachollet, et nous sommes en train de confirmer donc cette déclaration. Vous savez que tout cela est lié à des événements qui ont eu lieu lors d'une réunion de l'ICANN et nous essayons de créer une politique de manière à améliorer tout ce qui concerne la lutte contre le harcèlement pour le futur et de manière à établir des normes de conduite. Cette nouvelle politique vise à améliorer les politiques et à donner des règles bien précises.

Il s'agit d'une politique donc rédigée par l'ALAC et l'ALAC va ratifier cette déclaration et va voter. Donc, la fermeture est le 22 décembre, la clôture de ce commentaire public. Ensuite, nous avons un autre commentaire public concernant le processus de révision indépendante et la procédure supplémentaire mise à jour. Je suis en train de rédiger la déclaration de l'ALAC sur ce processus de révision indépendante et notre objectif ici est de soutenir la procédure supplémentaire, parce que, comme vous le savez, nous avons les statuts modifiés, amendés. Et donc, notre objectif est de soutenir ces amendements de façon à soutenir aussi les activités qui ont lieu dans le cadre du processus de révision indépendante principalement, qui s'appelle l'IRP selon les sigles en anglais.

Il est clair que c'est quelque chose de très important et tous les centres, toutes les unités constitutives qui administrent des procédures doivent

connaître ces procédures supplémentaires, parce qu'il y a eu une mise à jour là-dessus et il nous faut harmoniser tout cela.

Nous travaillons donc là-dessus. Nous sommes en train de rédiger ces déclarations. L'ALAC est en train de rédiger cette déclaration. Bien sûr, cette déclaration sera ensuite présentée pour le vote de nos membres. La période de commentaire public pour ce commentaire va arriver à sa fin, va être close le 10 janvier 2017.

Nous avons un autre thème. Il s'agit de la technologie des identificateurs, des indicateurs de la santé de la technologie. Nous sommes en train d'analyser la santé du marché. Il y a certaines techniques qui sont utilisées. Ici, nous allons utiliser ces termes, ces termes médicaux pour identifier certains problèmes qui peuvent s'appliquer au DNS ou au secteur du DNS, et à l'environnement du DNS. Donc, nous travaillons sur cette politique et nous travaillons sur ces définitions et indicateurs. L'ALAC a donc un commentaire qu'il veut présenter concernant ces termes médicaux qui sont utilisés et pour analyser donc ce secteur et voir s'il y a des définitions concernant ces termes et s'ils peuvent être utilisés et traduits en termes latins ou...

Je ne sais pas qui est responsable de cette définition concernant les indicateurs de santé de la technologie des identifiants. Je pense qu'Olivier Crépin-Leblond est lié à tout cela.

Ensuite, nous avons un autre thème, qui est aussi important, sur lequel nous allons bientôt voter. Il s'agit de la période de commentaire public qui va être fermée le 22 décembre et je parle de la stabilité et du serveur racine. Nous travaillons actuellement sur une version préliminaire. Et, bien sûr, comme je l'ai dit, nous avons un rapport que

Seun Ojedeji a présenté. Il a proposé de se charger de la déclaration de l'ALAC et il a fourni son soutien à l'élaboration de ce rapport, et il a recommandé d'ajouter quelques engagements dans cette étude pour améliorer ce travail.

Un autre thème important, qui est discuté actuellement et qui va être voté d'ailleurs. Parce que, comme vous le savez, il faut le faire sur la déclaration préliminaire et ici, il s'agit du PTI préliminaire pour le budget et le plan opérationnel de l'exercice fiscal 2018. Il s'agit du système qui va être utilisé pour gérer les fonctions IANA. PTI vaut dire post-transition d'IANA, donc l'ALAC va ratifier cette déclaration qui va être close le 10 décembre 2016. Nous devons analyser la version préliminaire. Par exemple, lorsqu'il s'agit du rapport fourni par l'ICANN concernant la description de cette organisation, notre idée serait d'avoir davantage d'idées sur certains points pour mieux comprendre la façon dont ce budget va fonctionner et comment les fonds vont être utilisés.

Un autre thème qui est actuellement en étude. Il s'agit de la version préliminaire d'une étude faite par Alan Greenberg qui concerne les procédures ultérieures pour les nouveaux gTLD. Vous le savez, il y a eu une sensibilisation des SO et des AC pour voir ce qu'on peut faire concernant les procédures ultérieures des nouveaux gTLD, si on a besoin d'une nouvelle série ou pas. Nous aurons peut-être besoin d'une nouvelle série. Donc, c'est un thème important pour nous. Et, comme je l'ai déjà dit, il y a une version préliminaire qui a été rédigée par Alan Greenberg concernant donc cette déclaration. C'est un thème qui est encore en cours d'analyse même si la période de commentaire public a déjà été close. Nous continuons à travailler sur ce thème.

Nous avons aussi la création d'un agenda. Un agenda pour le consommateur au sein de l'ICANN. Nous avons déjà une proposition préliminaire et elle a été présentée aux commentaires publics. Il y a d'autres propositions qui sont faites actuellement pour que le Conseil tienne compte de ces thèmes et pour voir comment cet agenda peut être créé pour aider les consommateurs.

Voilà les principaux thèmes donc et les principaux points qui sont actuellement discutés au sein de l'ALAC. Certains thèmes ont déjà, sont déjà prêts et vont être votés. D'autres sont encore en cours de processus de période d'évaluation ou de commentaire, et Alberto et moi-même, nous voulions vous en parler pour vous fournir des explications si c'était nécessaire.

Comme vous le savez, nous avons le processus d'élection pour les nouveaux membres du Conseil qui vont représenter l'ALAC. Et, je vais fournir davantage de détails maintenant sur ces thèmes, mais d'abord, je voudrais demander que la région nous donne un coup de main et son soutien. Nous aurions davantage d'occasions pour discuter de ces thèmes et le plan de travail et d'autres sujets importants. Parce que, ici, notre idée, c'est de fournir notre soutien à l'ALAC pour donc rédiger ces déclarations. Quand je serais élu comme membre du Conseil, je pourrais vous fournir davantage d'explications.

En tout cas, c'est tout pour moi, pour le moment. J'ai fini. Si vous avez des questions à me poser ou des commentaires à faire, je serais ravi d'y répondre. Humberto, vous avez la parole.

HUMBERTO CARRASCO: Merci beaucoup, León. Vous avez parlé du dernier point de l'élection du futur membre du Conseil. Nous savons que vous êtes un candidat pour ce poste. En tant que représentants de l'ALAC pour le Conseil, nous avons reçu un courriel en anglais. Je vais demander au personnel de le traduire en espagnol et en français pour ceux qui ne parlent pas espagnol pour qu'ils comprennent le processus pour les journées à venir et pour voir comment on peut participer à ces procédures. J'ai aussi reçu un courriel d'Alejandro Pisanty qui nous parle de ce même processus.

Donc, dans le futur, je serais tout à fait disposé à vous parler davantage de ce processus, mais pour aujourd'hui, j'ai fini. Merci beaucoup, León, pour votre présentation et nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour. Il s'agit de la présentation portant sur l'indice de la santé du marché du gTLD qu'Olivier Crépin-Leblond, le président d'EURALO, va nous présenter aujourd'hui. Olivier, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci beaucoup. D'abord, est-ce que vous m'entendez ? Premier point. Parfait, très bien.

Alors, c'est un plaisir de revenir ici, de participer à cet appel de LACRALO, cet appel mensuel de LACRALO. Je suis ravi d'être ici avec vous et je suis content de pouvoir vous parler aujourd'hui de cet indice de la santé du marché du gTLD.

Je pense que León a mentionné la définition des indicateurs pour la technologie de l'identifiant ou de l'identificateur. C'est quelque chose de technique qui n'a rien à voir avec cet indice de santé. Donc, c'est

intéressant de le dire, parce que les diapos que je vais vous montrer, la présentation que je vais vous faire, va vous montrer la consultation publique qui a eu lieu au mois de juillet, le résultat de cette consultation publique de juillet 2016. À l'époque, on parlait donc de cet indice de santé du marché du gTLD. Maintenant, le nom a été modifié. C'est la dernière discussion que nous avons eue. On va retirer gTLD, parce qu'on va parler non seulement des TLD, des gTLD, mais aussi, on va inclure les ccTLD et on va utiliser... On va enlever aussi le mot santé, parce qu'on a l'impression que quelque chose est peut-être en panne. Lorsqu'on regarde un marché parler de « santé », ça fait un peu bizarre un marché qui est en bonne santé. En anglais, ça peut passer, mais c'est bizarre dans d'autres langues. Et l'indice, la même chose. Donc, on a renommé. Tout cela a été renommé il y a quelques jours et on va maintenant l'appeler les « indicateurs de marché des TLD et des domaines de premier niveau ».

Alors, de quoi s'agit-il ? Eh bien, il y a eu beaucoup de travail qui a été réalisé pendant ces dernières années pour voir comment le suivi du marché allait avoir lieu après que ces TLD, après que ces gTLD aient été créés. Il y a eu des centaines et des centaines de nouveaux TLD qui ont été créés dans le monde et c'est important de voir s'ils ont répondu aux besoins concernant l'affirmation d'engagement et si l'expansion des TLD doit fournir davantage de compétition, de confiance des consommateurs, de choix des consommateurs, etc. Donc, c'est le premier objectif, la première tentative qui a été faite pour faire ce suivi des indicateurs. Cela va être davantage développé pour inclure davantage d'indicateurs, plus d'indicateurs.

À l'origine, les trois catégories qu'on avait étaient une compétition robuste, une stabilité du marché et la confiance. Voilà. C'étaient les trois choses les plus importantes qu'il fallait donc contrôler. Une compétition robuste. Il faut regarder la diversité non seulement au niveau géographique, mais aussi au niveau des scripts, des alphabets offerts, des modèles de services utilisés, parce que certains gTLD sont offerts comme quelque chose de tout à fait commercial avec une valeur très élevée de domaine, avec un prix très élevé. Certains ont un modèle dans lequel le nom de domaine est restreint. Par exemple, .BANQUE dans lequel on va avoir seulement des banques, qui vont donner des détails concernant les banques pour que les banques puissent enregistrer des domaines dans le cadre de TLD.

Ensuite, il y a aussi les langues qui sont offertes qui comptent. Bien sûr, les langues de l'alphabet, mais aussi les langues des registres et des bureaux d'enregistrement qui vont vendre ces noms de domaine.

Donc, c'était une des choses, la compétition solide. Vous voyez ici que le marché commercial est important. Il y a la croissance, les intérêts dans le domaine de la compétition pour savoir si cette compétition est juste ou pas.

Ensuite, la stabilité du marché. Et la question ici est de savoir s'il y aura davantage de bureaux d'enregistrement, s'ils vont opérer davantage de chaînes et s'ils vont durer dans le temps, s'il y aura une contraction après quelques années avec peut-être quelques bureaux d'enregistrement ou quelques titulaires de registre qui arrêtent le business sur le marché. C'est cela qu'il nous faut commencer à analyser.

Et ensuite, la confiance. Lorsqu'on a par exemple un .BANQUE et ce type de chaînes demande vraiment de permettre aux banques de pouvoir se connecter, il faut donc qu'il y ait une confiance. La confiance des consommateurs dans les noms de domaine ici joue un rôle très important. Il est bon de pouvoir faire un suivi de cela aussi et être sûr de pouvoir présenter cela à travers des graphiques très simples.

Donc, la compétition solide ici, l'objectif n'est pas d'avoir un rapport avec des données qui vont vous parler de ce qui existe sur le marché, non. On voudrait avoir quelque chose qui nous donne une première idée pour savoir si l'ICANN fait du bon travail dans ce domaine. De toute façon, on peut voir qu'en Afrique, par exemple, je vous montre ici les résultats. En Afrique, par exemple, ici vous voyez l'Afrique. Vous voyez l'Amérique latine et les Caraïbes. Nous, un chiffre, un nombre très bas, très faible de gTLD et de bureaux d'enregistrement, de gTLD enregistrés auprès de l'ICANN. Les résultats, lorsqu'on regarde l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie sont différents. Il faut qu'il y ait quelque chose qui soit fait pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et pour l'Afrique aussi si on veut avoir un marché solide et actif dans cette partie du monde. On le constate ici sur ce graphique que vous voyez.

Si vous regardez les pourcentages au niveau des opérateurs de gTLD, c'est la même chose. De nouveau, les mêmes régions sont donc dans une situation de déséquilibre. Voilà c'est ce type de graphique que nous voulons avoir.

Si on continue à descendre, si je pouvais vous montrer les pourcentages, c'est ce que je vous... Ah, ça ne marche pas.

TERRI AGNEW: Excusez-moi, Olivier. Nous voulons vous dire que tous ceux qui ont accès au document peuvent faire défiler le document sur l'écran. Donc, si vous voulez, allez-y. Montrez-nous ce que vous voulez nous montrer sur l'écran.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Bien. Voilà. Je voulais vous montrer la prochaine diapo, mais il y a un problème. On a un point d'exclamation qui nous dit qu'Adobe PDF.

Bien. Messieurs, dames, nous avons un problème avec une diapo. Il y a peut-être ensuite un lien qui nous permettra de voir cette diapo plus tard. Peut-être que Terri nous l'enverra plus tard. En tout cas, je vous montre ici la diapo, la diapo qui manque est une diapo portant sur la compétition. Ici, ce que vous voyez, c'est le pourcentage de TLD et de bureaux d'enregistrement de TLD, et les opérateurs de registres de TLD. On voit dans quels pays il y en a le plus, dans quels pays il y en a moins. De nouveau, c'est un graphique par région.

Et ensuite, vous voyez le total des TLD. Donc, tout cela n'apparaît pas sur notre écran avec la croissance du marché, cela n'apparaît pas non plus. Bien. Donc, on est en train de voir ici qu'on a 174 000 gTLD qui ont été enregistrés, nouveaux. Ensuite, nous avons les enregistrements en gTLD, année par année. Vous voyez qu'il y a eu une baisse et que maintenant, on remonte. Ensuite, vous avez un autre graphique qui vous montre le nombre total d'enregistrements en gTLD internationalisés, et de nouveau, vous voyez qu'il y a une augmentation.

Chaque fois qu'un nouveau script est lancé, on voit cette hausse importante qui correspond à l'adoption de ces nouveaux noms de

domaine. On regarde ici l'addition, les suppressions. À une époque, il y avait un taux de rénovation qui était très bas et maintenant, vous voyez qu'on a de nouveau une hausse importante. Et je vais...

Je vous montre rapidement ce rapport, parce que je pourrais prendre une demi-heure pour en parler, mais je pense que d'abord je n'ai pas autant de temps à consacrer à cette présentation, et puis, vous voyez que ce sont des graphiques qui vous permettent de voir les tendances en général. Notre idée, ici, c'est de continuer à faire cela dans les années à venir pour avoir une bonne idée, à long terme et moyen terme, du secteur de noms de domaine. Peu importe s'il y a une nouvelle série qui est lancée ou pas, il nous faut quand même faire un suivi du marché pour voir comment fonctionne le marché. Si le marché suit les autres ou pas ? Quelles sont les parties du monde qui sont les mieux servies ou mieux desservies et celles qui le sont moins bien ?

Si on continue à descendre, vous voyez ici les noms de domaine de deuxième niveau, les suppressions en gTLD. Alors, c'est quelque chose qui est sûrement causé par... Il y avait beaucoup de noms de domaine qui étaient gratuits et donc certains opérateurs de TLD offraient des noms de domaine à un dollar ou trois noms de domaine pour une somme absurde. Donc, les gens pensaient qu'ils pouvaient obtenir cela. Lorsque les gens ont arrêté, ont vu qu'ils devaient payer, ils ont arrêté de renouveler. Donc, on voit ici la modification entre les derniers trimestres 2014 et 2013, 2012-2013 et 2013-2014, quand il a fallu commencer à payer.

Il y a un pourcentage donc de suppression des noms de domaine de second niveau. Vous voyez ici davantage de détails. Ce qui apparaît ici

montre les différents types de noms de domaine : donc le premier, les IDN, les noms de domaines internationalisés ; c'est les marques ; et troisièmement, les noms de domaines géographiques. Donc, l'idée est que les IDN sont des noms de domaine en script autre que le latin. Par exemple, le chinois. Les noms de marques seraient Google ou Coca-Cola, par exemple, entre autres. Les noms géographiques seraient bien sûr le .PARIS, .BERLIN, etc. Donc, vous voyez que, dans certains cas, il y a des noms qui n'ont pas été renouvelés dans chacune de ces catégories.

Puis, la stabilité du marché est un autre facteur dont nous nous occupons. Nous avons donc les bureaux d'enregistrement. On évalue la désaccréditation des bureaux d'enregistrement et on voit de plus en plus de bureaux qui sont désaccrédités, ce qui montre clairement qu'il y a un problème, puisqu'il y a des bureaux d'enregistrement qui ferment leurs opérations. Autrement, je dirais que le marché est assez stable. Donc, on a également des suppressions volontaires et involontaires où nous avons des milliers ou même des centaines de bureaux d'enregistrement qui sont présents.

Dans la page suivante. Attendez, j'ai un problème. Voyons pourquoi. Je regarde sur mon ordinateur. Ce qui est ici, c'est la confiance. Vous voyez que, moi ici, j'ai un problème de fiabilité avec mon système. Il n'est pas très stable, mais en tout cas, c'est ce que nous avons. J'espère qu'on pourra trouver la manière de montrer la présentation.

Terri ou Maritza, très bien. Maritza partage un lien pour que vous puissiez accéder à la présentation depuis vos ordinateurs. Donc, vous voyez...

TERRI AGNEW: La présentation est également ajoutée dans l'ordre du jour qui était sur la page wiki. C'est possible d'accéder à partir de ce que [inaudible].

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Très bien. Merci Terri. C'est Olivier ici. Donc, les bureaux d'enregistrement de gTLD faisant confiance comprennent bien sûr les bureaux d'enregistrement qui pourraient ne pas être désaccrédités de manière volontaire. Donc, cela pourrait être en raison d'un problème avec le registre, avec l'ICANN ou d'autres problèmes. Les bureaux d'enregistrement sont ceux qui délèguent les noms de domaine, et donc, lorsque le fournisseur cesse de fonctionner, comment pourrait-on renouveler son contrat, n'est-ce pas ? Il y en a beaucoup qui sont tentés de transférer un nom de domaine à un autre bureau d'enregistrement, mais ce n'est toutefois pas pratique pour les clients. Donc, il y a eu beaucoup de suppressions involontaires. Ça ne commence que dès maintenant, donc on verra ce que ça donne dans l'avenir.

De même, vous verrez qu'il y a une certaine différence entre le premier trimestre 2015 et le premier trimestre 2016, mais on verra comment cela évolue au cours de l'année suivante.

Donc, les décisions du DRP, c'est-à-dire de la politique de la résolution de règlement de conflit uniforme, qui s'applique lorsqu'on a des conflits concernant un nom de domaine avec deux sociétés qui ont le même intérêt, qui veulent utiliser les deux, le même nom de domaine : une parce que c'est le nom de sa marque ; l'autre parce qu'ils sont en train de l'utiliser illégalement par exemple. Donc, la procédure de l'URS – de suspension rapide uniforme – est la procédure qu'on applique pour résoudre ce type de problème rapidement. Il ne semblerait pas qu'il y

ait eu une augmentation prononcée au cours des dernières années. Donc, les numéros sont assez stables aussi.

Nous voyons les titulaires de noms de domaine qui connaissent également une certaine stabilité. Voilà ce qu'on a pour l'instant. Le document contient un glossaire à la fin si cela vous intéresse et nous avons également inclus une annexe avec une énumération dans les deux dernières pages, après le glossaire. Il montre les sujets que nous discutons au sein du groupe de travail qui discute de ce sujet, parce que nous évaluons la possibilité d'ajouter beaucoup plus de statistiques pour pouvoir les montrer avec des graphiques plus attrayants. Donc, si vous avez des idées de comment améliorer cela, faites-le-moi savoir. Vous pouvez me contacter, c'est assez simple, et faites-moi savoir s'il vous semble qu'il y a quelque chose qui devrait absolument être inclus là.

J'espère que ce document sera fort utile pour tous, parce que nous essayons vraiment de définir comment nous comptons avancer. Donc, c'est également un document qui sera utilisé par les groupes de travail pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD et pour la révision de la confiance et le choix des consommateurs.

Voilà ce que j'avais à présenter. Si on a le temps, je suis prêt à répondre à vos questions.

HUMBERTO CARRASCO:

Très bien. Merci Olivier. Cette présentation était vraiment très, très intéressante et avant de passer aux questions/réponses, je voudrais dire que j'ai moi-même une question pour vous. Vous avez fait allusion à une

annexe dans le document si j'ai bien compris. Et vous parlez de la concurrence robuste, pour la mesurer, vous utilisez bien sûr des paramètres. Donc, est-ce que ces critères sont également liés à ce que vous avez dit au début, disant que vous comptez supprimer les acronymes pour les nouveaux gTLD. Parce que vous ajoutez des ccTLD, c'est-à-dire je voudrais savoir si tout ce que vous venez de présenter et tout ce que vous comptez faire pour les gTLD sera mis en œuvre et si vous allez nous fournir des informations sur ce que vous allez faire. Dans ce cas-là, comment pourrait-on vous aider ? Parce que je sens que cet impact serait régional, serait un impact pour toute la région. On n'a peu de gTLD dans notre région et ça pourrait être intéressant pour notre région justement d'avoir accès à ce type de documents et d'informations.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci Humberto. Parmi ce que nous avons noté, qu'en raison de la nature du processus des nouveaux gTLD et vu que c'était plutôt une étude des sociétés européennes et d'Amérique du Nord et de certaines sociétés asiatiques qui ont soumis leurs informations, on a vu une forte croissance dans le domaine des nouveaux gTLD dans ces régions du monde. Cependant, il y a eu très peu de candidats pour ces nouveaux noms de domaine génériques de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Afrique et de l'Asie aussi. Donc, on se demande si le marché lui-même n'existe pas ou si les personnes utilisent leur ccTLD et ne semblent pas être intéressées par les noms de domaine de premier niveau génériques.

C'est pourquoi nous avons maintenant inclus ces informations à la demande de beaucoup de personnes, parce cette étude a fait l'objet d'une période de consultation publique et beaucoup de commentaires disaient : « Il faudrait également regarder quels sont les codes de pays, parce qu'on pourrait peut-être établir un parallèle peut-être, ce que cela implique s'il y a un ccTLD de très bonne santé et les personnes ne sont donc pas dans la nécessité d'avoir des gTLD. »

Bien sûr, une fois qu'on aura toutes les données, on pourra savoir un peu plus si c'est le cas. Mais c'est justement pour cela que nous sommes en train d'évaluer le marché des ccTLD aussi.

Il se pourrait qu'il soit difficile bien sûr d'obtenir des informations de certains des opérateurs des codes de pays, parce qu'ils opèrent de manière souverain, c'est-à-dire qu'ils sont complètement responsables de leur propre nom de domaine, dans leur propre pays. Et l'ICANN ne peut pas leur demander ou leur exiger de fournir des données s'ils ne veulent pas le faire de leur propre gré. Donc, on pourrait leur demander s'ils veulent fournir des données et si ce n'est pas le cas, nous n'allons pas pouvoir inclure certains domaines de codes de pays. Mais il y a des opérateurs de registre de codes de pays qui commencent déjà à partager des informations concernant la croissance de leur marché par exemple.

Donc, j'espère avoir répondu à votre question.

HUMBERTO CARRASCO: Merci beaucoup, Olivier, de cette réponse. Nous avons une question de Renata qui dit : « La présentation a été très bonne, Olivier. » Je lirais la question et par la suite, je donnerais la parole à Vanda et à Alberto.

Renata nous demande « s'il est possible de tracer un parallèle ou une comparaison entre l'Amérique latine et l'Afrique » et elle nous demande aussi « pourquoi nos chiffres sont aussi faibles ».

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci Renata. Votre question est vraiment la question du moment. Pourquoi les chiffres en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique sont-ils aussi faibles ? Il y a différents avis là-dessus et je ne pense pas qu'il y ait une réponse exacte pour cette question. Il y en a qui disent que le programme des nouveaux gTLD, lorsqu'il était promu autour du monde, n'a pas été suffisamment promu dans ces régions ou au niveau mondial. Et la plupart des initiatives de l'ICANN se sont plutôt concentrées sur l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Asie et l'Europe occidentale et ne se sont pas suffisamment rendues dans les Caraïbes, en Amérique latine et en Afrique. Donc, il y aurait moins d'organisations au courant de l'existence du programme.

Or, il y en a qui disent que le programme était trop cher pour que les personnes y accèdent. Et il y a d'autres acteurs d'autres pays, qui, ayant des ccTLD, ont dit que les personnes en Afrique, aux Caraïbes et en Amérique latine sont plus sages que les personnes d'Amérique du Nord et ne sont pas prêtes à dépenser leur argent là-dessus. Il y a bien sûr différents avis comme vous le voyez. En définitive, il me semble que la réponse correcte serait peut-être la combinaison de tout cela.

Je dirais surtout que le programme a été lancé et il y a eu très peu de temps pour les candidatures une fois qu'il a été lancé. Il n'y avait pas eu suffisamment de promotion dans d'autres pays, surtout lorsqu'il s'agit de documents et de matériels qu'il faut traduire. Donc pour la prochaine série, et j'espère que s'il y en avait une, on aura davantage de candidats d'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Afrique aussi.

HUMBERTO CARRASCO: Merci beaucoup, Olivier, de cette réponse. Je passerais maintenant la parole à Vanda, Vanda, vous avez la parole.

VANDA SCARTEZINI: Merci beaucoup, Olivier, de votre présentation. Merci d'avoir pris le temps de participer à notre appel et de partager ces informations avec nous. Nous, en Amérique latine, nous avons organisé un sondage pour l'Amérique latine et les Caraïbes et ce sondage portait sur la région. Dans l'étude, on demandait au sujet des différents types de pays intéressés par ce type de sujets et nous demandions également au sujet des revendeurs et des bureaux d'enregistrement.

Pour moi, il est donc assez clair et je vois que le programme que nous avons en Amérique latine et dans les Caraïbes ou le problème plutôt serait le manque d'information. Pour nous, c'était ça, le problème. Parce que vous savez, un grand nombre des personnes que nous avons interviewées ont dit ne pas avoir d'idées que l'ICANN auxquelles n'avaient pas d'informations concernant le programme des gTLD et qui ne savaient pas comment accéder à l'ICANN et à ces informations.

Donc, on a discuté avec eux. On a essayé de fournir des informations et les personnes nous ont dit qu'elles souhaiteraient accéder à ce programme et réunir des informations pour pouvoir accéder à la série suivante. Cela serait bon pour notre région. Ce serait bien d'avoir des informations.

Vous savez qu'au Brésil on a le même problème et le problème principal était le manque d'informations. Donc, les personnes ne savent pas ce qu'est l'ICANN, ne savent pas l'existence de l'ICANN.

HUMBERTO CARRASCO: Pardonnez-moi, Vanda, je vous interromps, parce que votre audio est vraiment très, très mauvais. Est-ce que vous pourriez vous éloigner un peu du micro, parce qu'on ne vous entend pas très bien.

VANDA SCARTEZINI: D'accord, pardon. Est-ce que vous m'entendez mieux maintenant ?

HUMBERTO CARRASCO: Oui. C'est beaucoup mieux maintenant.

VANDA SCARTEZINI: Très bien. Je disais que le problème principal que nous avons dans notre région, c'est le problème principal pour nous partout en Amérique latine et dans les Caraïbes est le manque d'informations. Une fois qu'on aura expliqué ce qu'était l'ICANN et qu'on aura fourni davantage d'informations sur ces sujets, lorsqu'on leur a donné des exemples, lorsqu'on leur a envoyé des informations, lorsqu'on leur a fourni des

informations concernant les nouveaux gTLD, dans ce cas-là, tous les répondants sauf un voulaient participer à cette nouvelle série. Ils voulaient tous avoir accès à cette nouvelle série. Seule une personne ne voulait pas participer, mais d'autres ont dit qu'elles voulaient accéder au marché. Il y a encore eu d'autres personnes qui ont dit être intéressées au marché, parce qu'elles avaient une marque ou parce qu'elles étaient tout simplement intéressées.

Comme j'ai dit tout à l'heure, la raison principale était le manque d'informations. Lorsque l'on parle de prix par exemple, personne ne dit : « Bon. Les prix ne sont pas si chers que ça finalement. Mais il nous manque des informations. » Donc, je ne pense pas que le problème principal soit le prix en Amérique latine et dans les Caraïbes en tout cas. Merci.

HUMBERTO CARRASCO: Olivier, est-ce que vous voudriez réagir à cette question ? Allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci Humberto. C'est Olivier au micro. Oui, merci de ce commentaire. Je pense qu'il est très enrichissant de savoir quelle est la réalité des personnes qui sont sur le terrain. Bien sûr que ce projet ici, c'est le suivi des paramètres. Il n'évalue pas les raisons ou les causes des problèmes. Pourtant, je pense qu'avec ce que vous dites et ce que nous avons appris, dans l'avenir, il y aura une nouvelle série utile partout, surtout dans ces secteurs du monde qui n'ont pas été très diffusés.

Dans le cas de certains pays, cela est vraiment très important et j'espère vraiment pouvoir savoir quel est l'emplacement depuis lequel les noms

de domaine sont achetés. Donc, il y a des noms de domaine, le .DOMAIN, et il est possible de savoir où les noms de domaine sont vendus. Il est donc possible de savoir s'il y a beaucoup de personnes en Amérique latine et dans les Caraïbes qui achètent sous le .DOMAIN. Il serait possible de dire que les noms de domaine fonctionnent bien ou qu'ils sont bien commercialisés en Amérique latine ou dans la région des Caraïbes.

Cela pourrait être un autre niveau d'analyse à faire bien sûr. Mais il est possible d'acheter les noms de domaine des bureaux d'enregistrement que vous voulez, le problème est comment vous les payez. Certains opérateurs ne travaillent que dans des pays stratégiques, n'acceptent pas de cartes de crédit dans d'autres pays ou alors, ils n'acceptent que des cartes de crédit. Il y a des pays où les cartes de crédit ne sont vraiment pas utilisées. Donc, c'est vraiment beaucoup mieux d'avoir un bureau d'enregistrement local qui vous vend un nom de domaine directement, qui ait un service client local dans votre propre langue plutôt que de devoir discuter avec un opérateur mondial qui n'a pas de service client chez vous et que dès que vous avez un problème, ne peut pas vous répondre.

Voilà au moins ce qui concerne un des deux paramètres que nous allons suivre.

HUMBERTO CARRASCO:

Merci Olivier. En l'absence d'autres commentaires, je donnerais la parole à Alberto Soto. Alberto ?

ALBERTO SOTO: Merci. Je suggérerais à Vanda si elle pourrait nous envoyer les informations qu'elle a, s'il serait possible qu'elle envoie ces informations à Olivier pour que l'on puisse travailler avec ses données au sein de notre groupe de travail. Pour reconfirmer ce que Vanda dit dans notre région et en Afrique, le problème principal est le manque d'informations. Mais s'agissant des autres problèmes concernant les numéros faibles, dans certains cas bien sûr, c'est lié au prix, parce que les prix sont très hauts et on peut des fois demander des réductions de prix à l'ICANN, ou d'autres fois, il faut voir comment les noms de domaine sont vendus. L'autre problème que nous avons est que nous n'avons pas de rapports ou d'études sur le besoin local. Donc, on n'a pas d'informations au niveau local qui nous permettent de voir qui les personnes sont. Donc, c'est vraiment un problème qui n'a pas de solution. Merci.

HUMBERTO CARRASCO: Merci Alberto. Je ne sais pas si Olivier voudrait réagir à ce commentaire. Dans ce cas-là, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci Humberto et Alberto. Je ne sais pas si vous le voyez à l'écran, mais j'ai ajouté un lien pour vous puissiez accéder aux sujets, au renouvellement et à toutes ces informations. Ce qui est très important, parce que si vous allez avoir les noms de domaine vendus à un certain prix, les gTLD sont vendus à un prix beaucoup plus cher que les ccTLD. Dans ce cas-là, les personnes vont accepter ou vont choisir les ccTLD qui sont beaucoup moins chers pour ne pas devoir accéder au choix le plus cher.

Puis, d'autre part, les noms de domaine sont très chers dans d'autres régions. Je ne sais pas quel est le cas dans d'autres régions. Je sais que c'est le cas en Afrique et qu'il est difficile de vendre des noms de domaine de premier niveau dans des secteurs où les personnes finissent par payer des prix très hauts.

Mais ces mesures ne sont pas complètes. Il est difficile de savoir quel est le prix dans les marchés locaux et les bureaux d'enregistrement et les registres se demandent vraiment, s'ils peuvent, quel serait le prix acceptable. Parce que les gens pensent que l'on peut donner n'importe quel prix aux noms de domaine. Ce serait intéressant de faire le suivi de cela bien sûr, mais il faut voir.

HUMBERTO CARRASCO: Merci, Olivier, de ces commentaires. Il nous reste peu de temps. Donc, encore une fois, merci de votre présentation, Olivier. C'était une présentation vraiment très intéressante.

À ce point-là, je voudrais donner la parole à notre intervenant suivant, Javier Pallero, qui nous parlera de l'OTT et des dangers de la réglementation et de la définition des prix du marché. Donc Javier, vous avez la parole.

JAVIER PALLERO: Vous m'entendez ? Merci. Merci de m'avoir invité. Je me rappelle que j'étais représentant d'[inaudible] au sein de LACRALO dans le passé. Donc, ça fait du bien d'être de retour avec vous. C'est vraiment un plaisir d'être ici. Je ne m'attendais pas à être de retour aussi tôt. Si vous

m'entendez, on pourra nous occuper de ces questions qui nous intéressent aujourd'hui.

Bien. Je m'excuse de la mauvaise qualité de mon audio. Mais je suis ravi d'être avec vous ce soir.

Ce que nous avons préparé pour aujourd'hui est donc le problème concernant les OTT – Over The Top Services. Selon différentes théories, selon des gens qui ont plus d'informations dans le domaine de la communication, ça concerne la partie des couches d'Internet concernant les candidats. On connaît la distinction que l'on a entre le modèle des couches qui permet d'avoir une propriété privée et de la mettre sur Internet.

Ce modèle avec d'autres services qui fonctionne sur la couche privée d'infrastructure et de protocole et ça concerne aussi la couche des applications, pas des candidatures, mais des applications. Donc, le problème des réglementations est très important aujourd'hui, parce qu'il y a des personnes qui essaient de faire un équilibre entre les obligations qui existent sur Internet en tant que fournisseur de services sur Internet ou de compagnies travaillant dans ce domaine de la communication.

Et la couche des applications qui offre des services qui mettent la compagnie de communication dans une situation compliquée, par exemple WhatsApp. Ce sont des services qu'ils fournissent, de technologies de communication, des méthodes aussi pour envoyer des textes, des messages de texte et qui permettent aussi de téléphoner. Donc, ils utilisent ces couches d'Internet pour fournir ces services. Donc,

les échanges par voix sont utilisés sur IP et les échanges de message sur une autre couche.

Donc, le rapport réglementaire qui a été fait entre les services de télécommunication qui sont très réglementés dans différents pays, notamment dans nos régions. En Amérique latine, il y a beaucoup de réglementation concernant les services de télécommunication telle que les obligations de ces services pour avoir un fonds minimal ou une couverture minimale et différentes autres réglementations. Il y a des obligations pour les compagnies de conserver certaines données, etc.

Avec l'apparition des services Internet, les compagnies ne vont pas obligatoirement ces exigences et donc, il va y avoir différents problèmes de réglementation et des déséquilibres au niveau de ces réglementations obligatoires pour certains. Dons si vous voulez, nous pouvons parler, mais je vous dirais que dans mon travail actuel, je travaille comme analyste public dans une organisation et nous travaillons sur la défense des clauses concernant les services, la réglementation liée aux services pour les utilisateurs d'Internet.

Et la réglementation des OTT et l'extension de ces OTT et les conséquences que cela va avoir sur les droits fondamentaux des utilisateurs d'Internet, et le manque de protection surtout pour les utilisateurs d'Internet. C'est aussi la neutralité sur le Net, en particulier le principe *end to end* qui est en principe plus technique qui se base aussi sur la question de la neutralité du Net.

Donc, ce commentaire sur ces principes de base liés aux droits fondamentaux et les principes d'Internet liés à ces droits à leur tour sont destinés à vous montrer qu'au cours des dernières discussions que

nous avons eues concernant les OTT, il y a un mot clé qui apparaît : c'est le mot confusion. Très souvent, lorsqu'on doit appliquer des réglementations pour les politiques publiques qui concernent des problèmes liés à l'Internet et les défis que cela présente, notamment dans le domaine de l'application de ces réglementations, très souvent, les régulateurs ou les législateurs des pays veulent avoir des règles qui soient applicables à tout, de manière facile et ils se rendent compte que c'est très complexe dans le domaine de la technologie de l'Internet.

On peut par exemple voir en Uruguay aujourd'hui, récemment on a vu une loi qui a été adoptée pour les applications, pour la réglementation des applications et cette loi considère une définition générique d'application : tout ce qui fonctionne sur la couche de l'Internet qui concerne les applications. Donc, on va avoir des réglementations qui vont réglementer l'application d'Uber par exemple, qui va réglementer les applications d'AirBnB que vous utilisez pour vous loger et on peut utiliser ce même type de règles, ou c'est l'objectif en tout cas, pour réglementer des contenus sur Internet.

Ou un autre exemple de cela, c'est le principe pour la communication convergente qui a été créé par la Commission de rédaction en Argentine. Ce principe de communication convergente porte sur le spectre, sur les technologies d'accès, sur les réglementations liées aux télécommunications et aux contenus de l'Internet aussi.

Donc, comme vous voyez, il y a un mélange ici de problèmes. C'est une confusion à laquelle je faisais allusion. Les différents domaines dans lesquels Internet est développé, les technologies utilisées d'un côté, on a les volontés de réglementer le secteur des télécommunications, le

besoin de réglementer en termes des applications qui existent sur Internet – donc sur cette couche destinée aux applications.

Du point de vue des politiques publiques, cela entraîne de nombreuses questions. Est-ce que c'est la même chose ? Est-ce que c'est la bonne attitude ? Est-ce qu'on a besoin de réglementer ? Dans quelle mesure et jusqu'à quel point ? Donc, ce type de débats que nous avons actuellement. Lorsque je vous écoutais par exemple tout à l'heure parler du thème précédent, je me suis rappelé que dans l'Union européenne il y a plusieurs propositions pour la protection de certains TLD, de certains noms de domaine et on en discute actuellement. Il y a aussi des réglementations sur les nouvelles technologies liées à la connectivité. Donc, ces débats sur la réglementation des applications sont présents dans tous les domaines et à tous les niveaux et au niveau législatif aussi. Cela entraîne des défis, parce qu'on veut savoir si cela est nécessaire, si on peut vraiment penser organiser cela tous ensemble, prendre ces décisions tous ensemble ou si l'on doit essayer d'avoir des réglementations spécifiques pour des utilisateurs spécifiques pour des besoins spécifiques et dans chaque pays.

Voilà. Ce serait un peu l'introduction au débat que j'aimerais avoir maintenant et qui existe au sein de notre organisation qui s'appelle Access Now. Il nous faut faire une différence, parce que ce sont différents types de technologie utilisée : les services de télécommunication, la technologie comme le protocole IP qui se déplace sur la couche d'applications.

Par exemple, les compagnies de télécommunication utilisent certains biens publics comme le spectre ou des ressources telles que des canaux

qui donc fonctionnent par air et qui appartiennent au domaine public de l'espace et qui sont théoriquement des privilèges des compagnies de télécommunication. Donc, selon les privilèges dont on va jouir, il faudrait qu'il existe différentes réglementations. Mais les compagnies de l'Internet ne veulent pas assumer certaines obligations et il y a des problèmes de juridiction. Il y a d'autres types de problèmes qui surgissent ici.

Donc, il y a des moyens pour chaque point concernant ces discussions et il y a des moyens de mettre en place des réglementations, mais il faut voir aussi quelle est la cible de ces réglementations, quel est l'objectif, quelle est la solution recherchée, parce que tout ça est très difficile à régler. En plus, avec l'apparition de nouvelles technologies, nous allons avoir de nouvelles situations et qui vont nous mettre face à d'autres problèmes.

Donc, je pense que la meilleure idée ici du point de vue de mon organisation (Access Now) est de réglementer chaque chose différemment en tenant compte des caractéristiques de chaque chose et en utilisant les lignes directrices qui sont utilisées, les directives qui sont utilisées sur Internet en général et de baser toutes les réglementations sur les droits des consommateurs.

Voilà. En tout cas, notre organisation a cet objectif.

Bien. Je crois que j'ai présenté le problème et je vous donne la parole pour la discussion et pour les questions si vous en avez. Nous pouvons discuter des différents enjeux qui existent pour les années à venir. Il y a bien sûr différentes discussions qui progressent rapidement dans l'Union européenne par exemple, mais il faut tester ce nouveau schéma

régulatoire et les solutions qui sont proposées concernant les pays du Sud, et de manière globale, les pays occidentaux. Bien. Maintenant, je vous donne la parole. Si vous avez des questions à me poser, je suis à votre disposition pour y répondre.

HUMBERTO CARRASCO: Merci beaucoup, Javier, pour cette présentation. Il y a déjà une question dans le chat. Et je donnerais la parole à tous ceux qui ont des questions.

Alors, il y a une question de Renata Aquino qui demande : « Est-ce qu'il y a des interactions ? » D'abord, elle demande si... Elle dit qu'elle était présente au débat de l'IGF. « Est-ce que cela peut avoir des interactions avec les accords commerciaux »

JAVIER PALLERO: Je n'ai pas vraiment entendu la question, mais ce que j'ai entendu...

HUMBERTO CARRASCO: Vous voulez que je la relise ?

Elle a dit que « c'était très intéressant, qu'il y a eu un débat de ce type à l'IGF ». Et la question est : « Est-ce que cela peut avoir une interaction avec les accords commerciaux ? Et si c'est le cas, avec le TPP ? Est-ce que le TPP et d'autres accords sont liés aux réglementations de l'OTT ? »

JAVIER PALLERO: Il n'y a pas de relation entre ces accords de libre-échange, mais ces accords de libre-échange essaient de mettre en place des systèmes génériques dans différents domaines. Et à ce propos, au TPP, je pense

que c'est le meilleur exemple que l'on ait en Amérique latine. Dans le TPP, nous ne trouvons pas beaucoup d'exemples de réglementation de l'OTT à l'exception de la propriété de l'Internet et des problèmes liés à ce thème. Les gouvernements doivent avoir des réglementations pour télécharger et charger des documents et du matériel sur Internet et cela affecte le contenu de l'Internet bien sûr. Il n'y a pas de sanction qui existe encore. Donc, ce type de solutions qui font que l'on peut perdre sa licence dans le domaine de la communication fait que, très souvent, le TPP veut être appliqué au service de l'Internet. Ce n'est pas vraiment très possible disons.

Au niveau des problèmes de propriété, je crois qu'il y a différents domaines dans lesquels ces réglementations pourraient être appliquées. Pour les accords de libre-échange, il n'y a pas eu beaucoup de questions liées aux réglementations de l'OTT. Il y a différents facteurs qui sont définis de cette façon sur Internet. Et comme vous le savez, la nomenclature ou le nom reflète toujours un point de vue lié à cette technologie.

HUMBERTO CARRASCO: Merci beaucoup, Javier. Je crois qu'il y a une autre question dans le chat. « Est-ce qu'il existe une description claire de ces OTT ou est-ce que c'est un domaine pour l'innovation ? Est-ce qu'il existe une définition claire des OTT ? »

JAVIER PALLERO: Il n'existe pas de définition claire de ce que sont les OTT. On peut dire... On travaille actuellement sur un document pour définir ces services OTT

et nous cherchons une définition bien sûr de l'OTT, parce qu'il faut définir ces services. Notre définition correspond aux OTT tels qu'ils sont maintenant, la façon dont ils fonctionnent sur Internet, la façon dont les acteurs de l'Internet se réfèrent aux services utilisés sur les différentes couches de l'Internet et puis, ensuite, il y a d'autres définitions qui, en général, partagent ces caractéristiques et se réfèrent en général aux services fournis en utilisant les différentes couches, comme par exemple la couche d'application, la couche supérieure, dans le système ou la couche de topographie dans le système de l'Internet.

Il n'y a pas de définition beaucoup plus précise et un des problèmes, c'est qu'il y a une grande confusion et les parties prenantes veulent mettre en place des réglementations pour Uber et pour certains contenus dans différents services en streaming. Les mêmes réglementations. Donc, il faut se mettre d'accord et on a besoin d'une définition.

HUMBERTO CARRASCO: Vous m'entendez ? Est-ce que Javier est toujours connecté ?

SILVIA VIVANCO: Je pense qu'il s'est déconnecté.

HUMBERTO CARRASCO: Oui, il semblerait qu'il s'est déconnecté. Attendons quelques minutes pour voir s'il pourrait être reconnecté, s'il peut nous rejoindre pour répondre à d'autres questions.

SILVIA VIVANCO: Oui. Il est déconnecté, effectivement.

HUMBERTO CARRASCO: C'est vraiment un mauvais moment. C'est malheureux. Apparemment, on est en train de le recontacter. Attendons quelques secondes pour voir s'il peut nous rejoindre. Silvia, est-ce que vous pourriez nous confirmer combien de temps il nous reste ?

SILVIA VIVANCO: Il nous reste treize minutes.

HUMBERTO CARRASCO: Moi aussi, j'ai une question pour Javier. Donc, attendons qu'il revienne. Javier, vous êtes de retour ?

JAVIER PALLERO: Oui, j'étais en train de répondre à la question concernant la largeur de ce concept. Il y avait une autre question, si je ne me trompe, sur le rapport entre les OTT et l'innovation. Eh bien, on voit souvent des demandes de sur-réglementer tout ou de sur-définir tout ce qui est difficile parfois. Pour qu'une définition générique soit correcte, il faut qu'elle soit à une rubrique réglementaire spécifique en général. Donc, il faut avoir des informations, des encouragements.

De notre part, nous sentons que l'Internet ne peut pas être réglementé, qu'il faut qu'il y ait des règlements qui n'affectent pas les contenus de l'Internet. Les règlements sont souvent pour garantir les droits, mais les réglementations ne pourraient pas être trop vagues.

Un bon exemple serait la réglementation de CDA sur les communications qui était fonctionnel à la croissance de l'Internet, lors de la naissance du réseau, parce qu'il s'agit d'une réglementation sur le passif, sur les problèmes qui pourraient survenir. Donc, cette réglementation a été appliquée dans le contexte d'un pays et dans le contexte d'une situation particulière de l'Internet. Ce n'était pas un règlement permanent.

L'Internet à l'époque était très différent de ce qu'il est aujourd'hui; rien n'était trop clair. On ne savait pas très bien ce que ça allait donner.

Est-ce que vous m'entendez ?

SILVIA VIVANCO:

Oui, on vous entend. Allez-y.

HUMBERTO CARRASCO:

Javier, merci beaucoup de cette présentation. C'était vraiment très intéressant. Je suis d'avis que cette présentation est d'intérêt pour tous le panel, pour tous les membres et on vous remercie encore une fois de votre participation et de votre temps. On espère vous revoir à l'avenir une fois qu'on aura eu l'occasion de réviser cela pour reprendre ce sujet. Merci.

Bien. Maintenant, nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour, qui est un point très important pour LACRALO. Il s'agit du point numéro 7 sur les divers. Nous allons aborder l'appel à membres pour le sous-comité des finances et du budget.

Heidi nous a envoyé un email où elle nous demandait de désigner et de sélectionner des membres de l'ALAC et de l'équipe de direction pour intégrer ce sous-comité. Nous avons donc lancé ce processus. Nous avons ici à notre disposition les articles qui gouvernent ce sous-comité et je participerais moi-même au nom de notre région compte tenu de cela et que le sous-comité a beaucoup de devoirs en matière de coordination. Donc par exemple, le sous-comité est chargé entre autres d'analyser les demandes de budget et ce comité doit réviser des déclarations concernant des processus stratégiques de l'ICANN. Donc, compte tenu des tâches du sous-comité, de ses activités et des informations dont il a besoin, ce sous-comité qui a été mandaté pour une durée d'un an, on veut maintenant à ce point-là informer donc la région du fait que nous avons publié un texte.

Renata Aquino envoie ici un message remerciant les participants des recherches qui ont été réalisées lors de la rencontre d'ISOC Brésil sur la manière d'augmenter la diversité au sein de la communauté. « J'ai reçu beaucoup de réponses de LACRALO et des participants. Donc, c'était une très bonne idée d'organiser cette étude. Je vous en remercie beaucoup. J'espère qu'on aura davantage d'opportunités de mettre en commun des informations l'année prochaine. J'ai également eu l'occasion de partager ces informations lors de l'ISOC en Équateur pour le Road Show de l'ICANN en Amérique latine et dans les Caraïbes. J'espère que l'on pourra commencer à discuter de la gouvernance sur Internet afin d'augmenter la participation au sein de LAC – l'Amérique latine et les Caraïbes. »

Alejandro Pisanty, je vois qu'il est connecté. Je ne sais pas s'il peut prendre la parole pour nous raconter de ses travaux et de son rapport

qu'il a élaboré. León Sanchez a fait allusion à ce travail et je voudrais savoir quelles sont ces informations. Je ne pense pas qu'il soit connecté. Je lirais moi-même l'email qu'Alejandro a envoyé pour répondre à un email d'Heidi.

Alejandro aborde l'annonce de la communauté At-Large au sujet du processus de sélection de membres auprès du Conseil d'administration. Et sur son email, il dit qu'« il s'agit d'une décision très importante » et qu'il lui semble qu'« il est important de fournir l'explication complète du processus et de fournir la liste complète de candidats. Il est bien sûr important de permettre aux candidats de tenir un débat et si possible, nous souhaiterions que cela soit possible avant de passer au vote. » Voilà l'email d'Alejandro.

Nous avons donc analysé cet email qu'il a envoyé et après avoir lu, et après l'avoir analysé, nous avons demandé au personnel de traduire son email en anglais, en espagnol et en français. Une fois qu'on aura ces informations disponibles dans les trois langues, nous les ferons circuler au sein de la communauté.

INTERPRÈTE:

L'interprète s'excuse. Elle dit que le son est très haché. Il n'est pas possible d'interpréter Humberto.

HUMBERTO CARRASCO:

En tant que comité d'évaluation de candidats, nous voudrions évaluer le processus pour l'élection de candidats.

INTERPRÈTE: Nous ne recevons pas le son d'Humberto.

SILVIA VIVANCO: Humberto, on ne vous entend pas. Êtes-vous connecté au téléphone ?

HUMBERTO CARRASCO: Est-ce que vous m'entendez ?

SILVIA VIVANCO: Est-ce que vous pourriez répéter ce que vous étiez en train de dire ?

HUMBERTO CARRASCO: D'accord. Je lirais cette partie de l'email. Il dit donc : « Bonjour à tous. Il me semble que c'est une bonne idée, mais qu'il faut évaluer combien de temps nous avons à disposition pour mettre en œuvre cette idée et partager ces informations pour pouvoir donner aux candidats des pondérations entre 1 et 5. Pour les candidats qui ont entre 3 et 5, nous les avons séparés. Nous voudrions maintenant évalué ces candidats qui ont été sélectionnés pour voir qui est le meilleur candidat dans la région. L'idée est de voir si ces candidats sont préférés par notre région. »

C'était la réponse de Vanda à l'email d'Alejandro. Comme je l'ai dit avant, ces informations seront traduites dans toutes les langues et une fois qu'on aura ces informations traduites, on pourra voir quelles sont les étapes à suivre, tout ça visant à atteindre notre but. Voilà ce que j'avais à dire.

Maintenant, est-ce que vous avez des commentaires ou d'autres contributions à faire ?

En l'absence de mains levées et de commentaires, je dirais qu'il y avait un rapport qui avait déjà été publié et qui concernait la révision de l'ALAC. Il me semble qu'il est très important que nous lisions ces informations. L'idée est de réviser, d'analyser ce document et de faire parvenir nos contributions aux personnes intéressées puisque cela pourrait avoir un impact sur notre processus de médiation. Vous savez que nous faisons l'objet d'un processus de médiation en ce moment et que l'on pourrait avoir un impact là-dessus et ça pourrait bien sûr déclencher la mise en œuvre de réglementations par LACRALO.

Y aurait-t-il quelqu'un qui souhaite prendre la parole ou soulever d'autres sujets divers ? Dans ce cas-là, vous avez deux minutes.

Je vois Maritza Aguero qui écrit sur le chat. Elle dit que « la période de consultation publique pour le rapport de médiation s'est conclue le 15 décembre ». Elle a raison. Donc, c'était effectivement la date butoir pour la période de consultation publique pour ce rapport de médiation.

Alberto Soto dit sur le chat qu'il voudrait que « les métriques soient publiés ». De quelles métriques parlez-vous, Alberto ? Attendons qu'Alberto écrive sa réponse.

Maritza, vous levez la main. Allez-y.

MARITZA AGUERO: Je m'excuse de vous interrompre, Humberto, mais c'est un commentaire bref que j'ai à faire. Je voudrais savoir si nous pouvons publier des commentaires.

HUMBERTO CARRASCO: Maritza, est-ce que vous pourriez répéter votre réponse, parce qu'on ne vous entend pas bien. Je n'ai pas compris quelle était la question.

MARITZA AGUERO: Oui. Je me demandais si les membres de LACRALO sont toujours en mesure d'envoyer des commentaires au sujet du rapport de médiation.

HUMBERTO CARRASCO: Il faudrait que l'on demande cela à David. Je n'ai pas d'information, mais je lui enverrais un email pour voir s'il est possible de fournir toujours des contributions à ce sujet.

Et Alberto, oui, concernant votre question. Nous allons publier les métriques que vous avez envoyées, la proposition des métriques. Nous allons publier ces informations. J'en reparlerais avec Maritza pour créer une page wiki ou une nouvelle page où nous publierons ces informations.

Bien. Vu qu'il est 9 h 30 – en tout cas, au Chili, je ne sais pas quelle est l'heure ailleurs dans la région, mais vu que c'est l'heure de finir notre appel, je vous remercie d'avoir participé. Bonjour et bonsoir à tous. Je vous souhaite un très joyeux Noël et une très bonne année 2017. Je vous souhaite également une bonne fin de soirée et merci d'avoir participé. Merci à tous.

TERRI AGNEW:

Merci. Encore une fois, la réunion est close. Merci de nous avoir rejoints. Et rappelez-vous de déconnecter vos lignes. Ayez une bonne fin de journée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]